AGROXYDE II



PUISSANT DESINFECTANT D'ALTERNANCE POUR PISCICULTURE



AVANTAGES

- Désinfectant à très large spectre d'activité.
- Ne laisse pas de résidus sur les supports.
- Agit rapidement. Propriété anti-tartre.
- Energique et actif en eau dure + protéines (économique sans accoutumance, efficace en présence de substances interférentes et s'éliminant à terme car il agit par oxydation -pas de composé rémanent).
- Sans toxicité pour l'environnement : se dégrade en eau, acide acétique et oxygène.
- Efficace à très faible dosage.

UTILISATION

- Désinfection en écloserie/nurserie des locaux, matériels et accessoires : murs, sols, parois, bacs, bassins lors du vide sanitaire et petits matériels + contenants lors d'utilisation courante en cours d'élevage.
- Désinfection en élevage de crevettes adultes des équipements et matériels : filets, panneaux de filtration, caisses, ...
- Désinfection en tunnel ou en équipement de pulvérisation sous pression où la mousse est gênante : lavage désinfection de bacs et de pièces diverses

ACTIVITES

- AGROXYDE II est notamment actif sur :

SPORE	DOSES
Bacillus subtilis	1:500 - 0,20 %

BACTERIES	DOSES
Enterococcus hirae	1:400-0,25 %
Escherichia coli	1:400-0,25 %
Pseudomonas aeruginosa	1:400-0,25 %

VIRUS	DOSES
Bactériophage n°66	1:3333-0,03 %
Bactériophage ? x 174	1:3333-0,03 %
Bactériophage T2	1:400-0,25 %
Bactériophage MS2	1,100 - 1,00 %

CHAMPIGNONS	DOSES





laboratoires ceetal

BP 39 - 42001 ST-ETIENNE CEDEX 1 - France - TEL : + 33 (0)4 77 49 46 70 - FAX : + 33 (0)4 77 49 46 71
Internet : www.ceetal.com - e.mail : mail@ceetal.com

Absidia corymbifera	1:250 - 0,40 %
Aspergillus versicolor	1:133 - 0,75 %
Aspergillus niger	1:133 - 0,75 %
Candida albicans	1:400 - 0,25 %
Cladosporium cladosporoides	1:33 - 0,30 %
Dekkera intermedia (Brettanomyces bruxellensis)	0,5 %
Saccharomyces cerevisae	1 %

MODE D'EMPLOI

Pour le matériel :
Diluer AGROXYDE II de 0,25 % à 0,75 %.
Traiter par pulvérisation, trempage en laissant agir 20'.?Rincer à l'eau et contrôler l'élimination d'AGROXYDE II avec nos tests de détection des résidus de Peroxyde.

AGROXYDE 2 à 2 % dans de l'eau avant tout traitement.
Traiter toujours avant l'alimentation des poissons (c.à.d à jeun).
Nettoyage rinçage préalable.

1/- Alevinage : 1 mois après éclosion, en bain arrêté ou coulant.
Ajouter AGROXYDE 2 à raison de 2 g (2 ppm) par m3, en « goutte-à-goutte » pendant 30 mn/semaine.

2/- Bassin de grossissement : 1 fois par semaine pendant 30 minutes .
Ajouter AGROXYDE 2 en «goutte-à-goutte» à l'aide d'un bidon muni d'un bouchon « goutteur » ou avec un pompe doseuse afin
d'obtenir 4 ou 5 g (4 ou 5 ppm) par m3 soit 0,4 kg ou 0,5 kg d' AGROXYDE 2 pour un débit de 100 m3 / heure et par semaine. Dans ce cas, la consommation sera de 200 g ou 250 g / semaine pour 30
minutes d'utilisation. (Le dosage retenu sera fonction du traitement souhaité « entretien » ou « choc »). En période délicate, (élévation de la t° de l'eau) même opération mais traiter 2 fois 20mn (à 30mn d'intervalle) à 4ppm (c.à.d à la dose minimale).

3/- Etang ou lac : Pré-diluer AGROXYDE 2, nous conseillons 50 % .
Ajouter 8 g de solution par m3. Déverser par épandage. Renouveler l'opération 1 à 3 fois / an selon le taux de renouvellement de l'eau (Pour un étang de 3 ha, soit environ 30 000 m3, il faudra environ 240 kg de désinfectant pur).

CARACTERISTIQUES

- Aspect : Liquide limpide et incolore - Densité à 20°C : 1,086 - pH à 1 % : 2,7
- AGROXYDE II est conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux. (rinçage obligatoire si contact alimentaire).
- Ses composants figurent sur la liste autorisée par le règlement CE n° 1804/1999 sur la production biologique pour les produits agricoles.
- Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément aux règlements (CE) n°834/2007 et 889/2008 de l'agriculture biologique.
- Composition : Péroxyde d'hydrogène : 157,50 g/l
  Acide péracétique : 58,60 g/l





laboratoires ceetal

BP 39 - 42001 ST-ETIENNE CEDEX 1 - France - TEL : + 33 (0)4 77 49 46 70 - FAX : + 33 (0)4 77 49 46 71
Internet : www.ceetal.com - e.mail : mail@ceetal.com

- A.M.M. en bactericidie, fongicidie et virucidie par le Ministeèe de l'Agriculture sous le n° 2010192 - agrément dsv à la dose de 0.4 % pour les maladies d'origine bactériennes et 0,25 % pour les maladies d'origine virale (y compris la fièvre aphteuse). Biocide TP 2-3.

SECURITE

- Corrosif et comburant.
- Pour toute information complémentaire, et avant toute utilisation, se référer à la fiche de données de sécurité.
- Peut provoquer un incendie. Provoque des brûlures.
- Peut modifier l'aspect de certains supports, sans en altérer les propriétés mécaniques (galvanisé, caoutchouc..).
- De part sa composition, contribue à diminuer la DCO.
- **Péremption : 12 mois**.
- Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.





laboratoires ceetal

BP 39 - 42001 ST-ETIENNE CEDEX 1 - France - TEL : + 33 (0)4 77 49 46 70 - FAX : + 33 (0)4 77 49 46 71
Internet : www.ceetal.com - e.mail : mail@ceetal.com